



# La cloche a sonné

La longue refonte des formations a vu s'affronter deux visions des métiers du social. D'un côté, les tenants d'un diplôme unique, façon « social worker » à l'anglo-saxonne, de l'autre, les défenseurs de l'identité des métiers. La réforme qui entre en vigueur mélange ces deux appréhensions, introduisant davantage de cours en commun mais préservant les spécificités de chaque formation.

**Q**UATRE ans : c'est le temps qui s'est écoulé depuis le lancement des États généraux du travail social (EGTS) et leur aboutissement le plus emblématique, la réforme des cinq diplômes de niveau III.

L'histoire a mal commencé. Les EGTS, formidable occasion de redonner au secteur les lettres de noblesse qu'il mérite, se sont rapidement grippés. Les travailleurs sociaux de terrain, qui forment l'essentiel des troupes et souhaitaient s'exprimer, ont dénoncé l'absence d'écoute et de concertation.

Ce processus, donnant lieu au Plan d'action en faveur du travail social et du développement social en octobre 2015, devait aboutir à une mise en conformité des diplômes avec le processus de Bologne, c'est-à-dire le cursus universitaire européen Licence-Master-Doctorat (LMD). Dans ce contexte tendu, la création d'un diplôme unique par niveau proposé par la Commission professionnelle consultative (CPC) fin 2014 résonna comme un coup de tonnerre (1). « *En proposant une évolution profonde de l'offre de certification, il (le diplôme unique, ndlr) est le plus approprié pour*

*favoriser les décroissements, pour faciliter les mobilités et les parcours professionnels. Il paraît également le mieux à même d'accompagner les enjeux d'évolution et de reconnaissance du travail social et son adaptation aux besoins sociaux* » justifiait-elle.

Pour le collectif Avenir Éducs, créé quelques mois auparavant pour la défense des métiers, et bientôt rejoint par les États généraux alternatifs du travail social (EGATS) puis par l'Inter-régionale des formatrices et formateurs en travail social (LIRE), ce fut la provocation de trop.

Tous mobilisent et manifestent alors suffisamment fort contre la fin des diplômes par spécialisation pour que le gouvernement missionne la députée Brigitte Bourguignon, fine connaisseuse du travail social, afin d'apaiser les tensions et d'émettre de nouvelles propositions. En juillet 2015, son rapport plus consensuel enterrerait le diplôme unique par niveau mais maintiendrait l'instauration d'un socle commun de compétences entre les formations. À charge pour la CPC en mars 2016, sous l'égide de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), de réviser les cinq référen-

tiels professionnels en créant cinq groupes « métiers », avec pour objectif la mise en place de la réforme dès la rentrée 2018.

Après moult débats, clivages et moments de tension, fin juillet, soit un mois avant la mise en œuvre de la réforme, arrêtés et décrets officiels actant les nouveaux référentiels n'étaient toujours pas publiés. Ils l'ont été le 22 août, quelques jours avant la rentrée... Même si les centres de formation avaient anticipé la réforme, comment peuvent-ils la mettre en place dès septembre, sachant que d'une réunion CPC à l'autre, les référentiels ont été modifiés à la surprise de ses membres ?

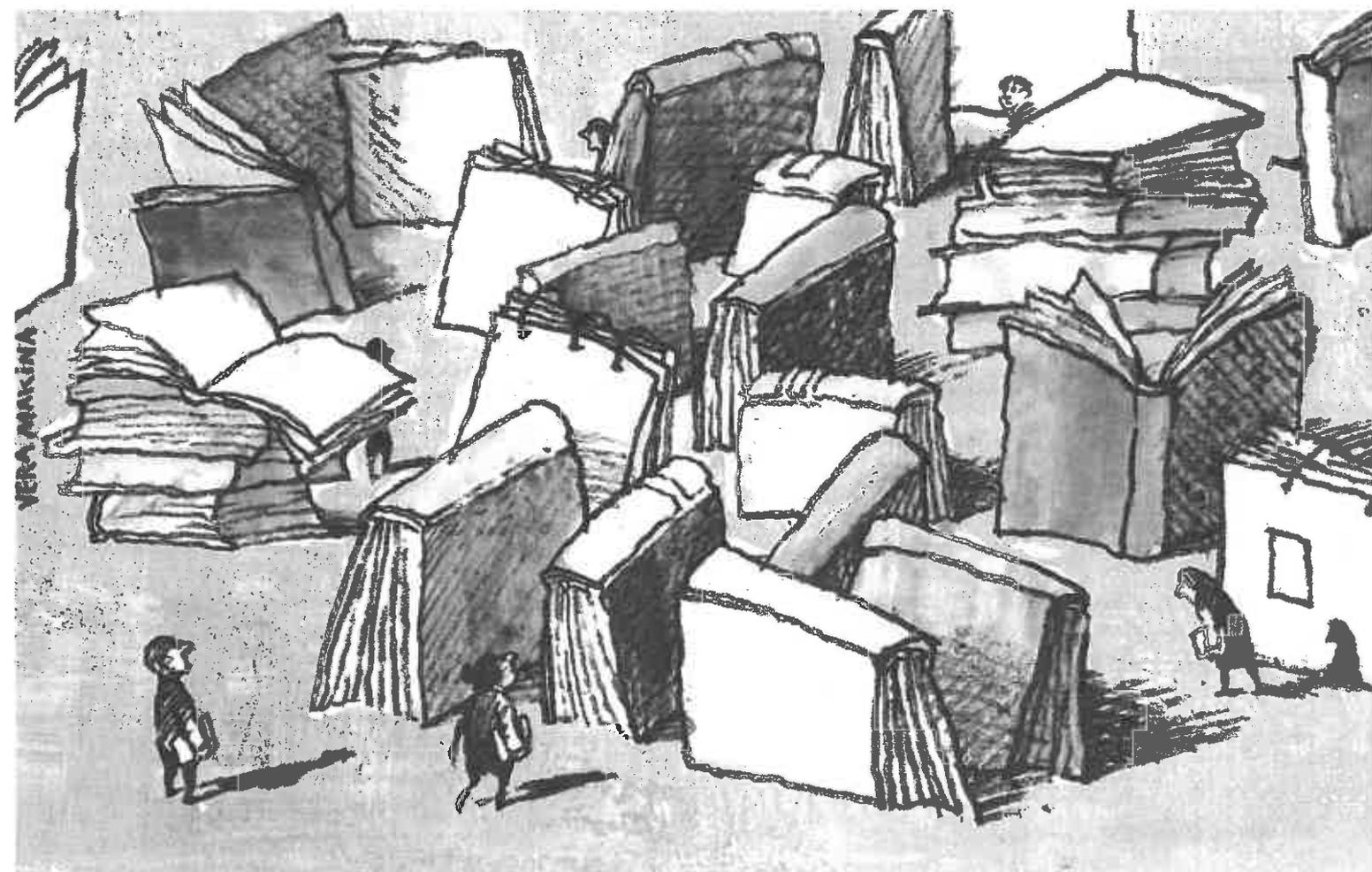
« La première promotion va essayer les plâtres, c'est une évidence, estime Christine Sovrano, représentante de la CGT à la CPC. Nous avons demandé un moratoire d'un an pour établir une vraie réflexion pédagogique et s'appropriier cette réforme. Notamment pour définir le partenariat avec l'Université, dont la prégnance est inquiétante pour les centres de formation, pour travailler la question des stages et de la gratification qui pose toujours de nombreuses difficultés, et le sujet de l'alternance. »

Sur le fond toutefois, le rapport de forces semble avoir payé, car cette réforme modernise le diplôme sans changement de grande ampleur. Elle met certes en place le socle commun de compétences, le rapproche-

ment avec l'Université, modifie légèrement les référentiels, mais l'identité des métiers demeure préservée. Denis Vallance, président de l'Unaforis, saluait dès janvier « la réussite du processus de production collectif, qui a permis d'aboutir au bout de deux années d'investissement, à une offre de formation qui prend en compte une part significative de nos attentes, en prise avec l'évolution des métiers, ainsi que les attendus de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, pour les années à venir. » Les organisations professionnelles, plutôt satisfaites d'avoir été entendues sur l'identité des métiers, ont parfois dû hausser le ton. En mai, l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (ONES) lançait ainsi une « alerte rouge » face à la réécriture des référentiels menaçant « la durée des stages, la clarification sur la fonction d'éducateur spécialisé et certaines dispositions pour les valorisations des acquis de l'expérience (VAE). »

## Des inquiétudes sur la mise en œuvre

Aujourd'hui, tout reste à écrire, car de nombreuses interrogations demeurent, comme l'exprimaient le 6 juillet dernier à l'Ifrass de Toulouse de nombreux formateurs venus assister aux journées d'études de l'IRE. D'abord, la difficulté de trouver des stages réelle-



ment choisis et qualifiants. « *Nous n'avons pas avancé sur la question de la gratification, et dans le livret de formation adossé à la réforme, la visite de stage, très importante car elle permet l'évaluation du parcours du stagiaire, a disparu* », regrette Céline Coulon, formatrice à l'IRTS de Montrouge.

La crainte que le diplôme d'État ne se transforme en diplôme estampillé « école », au bénéfice des plus grosses implantées dans des villes universitaires, est aussi présente. « *Nous savons déjà que certaines écoles ont des places réservées pour leurs stagiaires*, décrit Julien Parent, co-président de l'IRE. *C'est pourquoi nous souhaitons la mise en place d'un dispositif de certification inter-écoles pour les diplômes, avec un réel jury plénier seul à même de garantir un diplôme d'État.* »

Dans la salle, d'autres questions sont soulevées : les savoirs disciplinaires prendront-ils le pas sur « la démarche clinique » ? L'obtention du grade licence engendrera-t-elle la systématisation du statut de coordinateur d'équipe, au risque d'éloigner les futurs diplômés du terrain ? L'augmentation du tronc commun ne risque-t-il pas, en grossissant les rangs dans les amphithéâtres, de réduire l'accompagnement en petit groupe ? Comment anticiper l'intégration dans Parcoursup, nouveau système déjà défaillant de tri des étudiants ? Que deviendront les actuels diplômés de niveau II, comme le Caferuis ? Équivalences, passerelles entre diplômes, mise en place de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) : comment tout cela sera mis en place ?

## La réforme en bref

- > La réforme concerne les cinq diplômes de niveau III : Diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS), d'éducateur spécialisé (DEES), d'éducateur technique spécialisé (DEETS), d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) et de conseiller en économie sociale et familiale (DECESF).
- > Les étudiants diplômés en 2021 obtiendront un diplôme de niveau II (grade licence, BAC+3) au lieu du niveau III actuel (BAC+2).
- > Un socle commun de compétences est instauré entre les cinq diplômes, mais le cœur de métier de chaque diplôme est conservé.
- > De nouvelles compétences ont été introduites dans chaque référentiel, d'autres ont été enlevées ou reformulées.
- > La réforme entérine le rapprochement entre les écoles de travail social et les universités (enseignement, accréditation, certification).
- > La spécificité de l'enseignement du travail social, avec la place accordée aux stages, est préservée.



Une éducatrice de jeunes enfants manifeste le 25 juin 2015 contre la proposition d'un diplôme unique.

L'influence de l'Unaforis sur cette réforme est également pointée du doigt. Un étudiant s'exprime, un peu perdu, à l'image sûrement de nombre de ses camarades : « *c'est un rapport de forces, on n'a pas la main, on voit les logiques libérales, mais concrètement, « Unaforis » pour moi ça ne veut rien dire.* » Un formateur répond : « *cette réforme va passer par vous sur le terrain. Il n'y a pas vraiment de logique si ce n'est une logique de pouvoir et de rentabilité.* »

Les futurs professionnels sont dès lors invités à prendre conscience de ce « *grand mouvement de concentration des écoles* ». L'IRE annonçait début juillet sa volonté de réunir en septembre Avenir Éducs, l'ONES, l'ANAS et les États généraux alternatifs du travail social (EGATS) pour continuer à mobiliser sur les modalités de la réforme. La trêve estivale n'aura pas éteint le rapport de forces.

Lætitia Noviello

[1] La CPC est composée de quarante membres - Unaforis, syndicats, organisations professionnelles, OPCA, représentants des départements et des régions, etc. - et présidée par Manuel Pélissier, directeur général de l'IRTS Paris Île-de-France, au titre de la Fédération d'employeurs Nexem.

## FORMATION

# Ce qui change pour les écoles et les étudiants

Qu'est-ce qui va changer concrètement dans les contenus de formation, dans les liens avec l'Université, dans les certifications, pour les stages ? Comment les écoles se sont-elles organisées pour mettre la réforme en œuvre dans les délais impartis ? Explications.

**A**LORS que les nouveaux étudiants font leur rentrée, les centres de formation en travail social ont planché tout l'été pour se mettre en conformité avec la réforme de cinq diplômes d'État (1), revalorisés à Bac + 3.

Première difficulté pour appliquer la réforme : début juillet, les textes définitifs n'étaient toujours pas sortis. « Nous avons déposé notre demande d'agrément auprès de la Région à partir de textes provisoires, rapporte Gérard Schaefer, directeur adjoint en charge des formations initiales à l'Estes Strasbourg, on espère qu'il n'y aura pas trop de surprises dans le texte définitif. » « Nous avons informé notre réseau au fur et à mesure par des ateliers et webinaires, mais la rentrée a été préparée dans des conditions difficiles du fait d'un calendrier retardé », confirme Jean-Michel Godet, de l'Unaforis.

Et pour couronner le tout, plusieurs réformes sont arrivées en même temps : Parcours Sup, la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage. « Il faut accepter d'avancer sans savoir exactement où on va et sans démobiliser les équipes », ajoute Gérard Schaefer. Car le travail d'ingénierie pédagogique était lourd : préparer les nouveaux programmes, passer de nouvelles commandes pédagogiques aux intervenants, tout en conservant en parallèle l'ancien système pendant deux ans.

Askoria Bretagne avait heureusement anticipé : « Nous étions déjà en réflexion depuis 2017 pour revoir tous nos programmes de formation, explique

Nicole Guillopé-Deplechin directrice de l'ingénierie et des programmes, on s'est appuyé sur les travaux des groupes de travail de la réforme, sur une enquête réalisée par un réseau d'acteurs bretons (CRTS), et on a accéléré quand les référentiels de compétences sont sortis. On a réuni les équipes de nos cinq sites de formation pour construire des maquettes communes. »

Mais tous les centres de formation n'étaient pas aussi avancés avant l'été. « À notre AG de fin juin, sur 88 adhérents à l'Unaforis concernés par cette réforme, un tiers seulement était en capacité de répondre aux exigences du cahier des charges, indique Jean-Michel Godet. Les autres pourront obtenir des accréditations provisoires le temps de se mettre en conformité, il n'y aura pas de couperet de la part des autorités », assure-t-il.

## Liens avec l'Université

Pour que les nouveaux étudiants sortent dans trois ans avec un diplôme de grade Licence reconnu par l'enseignement supérieur, tous les centres de formation doivent passer une convention avec une Université de leur choix. Cette convention doit définir notamment les passerelles et les équivalences entre diplômes, et la part des enseignants-chercheurs dans les enseignements.

L'ESTES Strasbourg, qui délivrait déjà un supplément au diplôme reconnu par l'enseignement supérieur au niveau européen, ignore encore quel sera le



## Sur les contenus de la formation, la réforme est jugée trop directive. Parfois et pas assez par ailleurs.

contenu de sa convention avec l'Université de Strasbourg: « Nos étudiants auront-ils accès à tous les services universitaires? Pour quelles Licences les équivalences seront-elles reconnues? Dans quels Masters nos diplômés seront-ils admis? De nombreuses incertitudes demeurent », souligne Gérard Schaefer. « À l'IMF Marseille, des universitaires vont d'abord participer aux réunions pédagogiques pour mieux connaître nos formations avant de définir des équivalences, explique Marie-Pierre Sarat, directrice générale. Il faut veiller à ce que les équivalences entre instituts du travail social et Université soient réciproques, conseille l'Unaforis, elles doivent aussi permettre d'accueillir des étudiants en cours de Licence. »

Concernant l'intervention d'enseignants-chercheurs dans les cursus de formation, l'IMF-Marseille estime qu'ils interviendront « au même titre que d'autres intervenants extérieurs », notamment lors de séminaires communs et pour présenter des travaux de recherche. Pour Askoria, déjà en lien avec l'Université de Rennes 2 pour les formations au DEIS, cette intervention sera plus systématique qu'avant: environ 10 % des heures annuelles de formation seront réalisées par des Universitaires, notamment dans le cadre du socle commun aux différents diplômes. « Mais nous serons attentifs à ce que ça ne soit pas des cours magistraux », souligne la responsable. « Les futurs diplômés devront avoir les trois compé-

tences: académiques, savoir-faire et savoir-être, le but n'est pas d'en faire des intervenants sociaux académiques », précise l'Unaforis.

Les instituts pourront également s'appuyer sur les ressources de l'Université pour les enseignements en langue étrangère et au numérique, désormais obligatoires.

### Sélection et contenus de formation

Autre changement à organiser: le calendrier et le mode de sélection à l'entrée, qui doivent s'harmoniser avec le fonctionnement de l'enseignement supérieur. Finies les épreuves écrites, la sélection se fera désormais sur dossier et entretien, après les résultats du Bac, et toutes les formations seront inscrites sur Parcours Sup. « On travaille à la définition de critères homogènes d'évaluation sur dossier et on va organiser un atelier en septembre sur ces changements, explique l'Unaforis. L'inscription sur Parcours Sup devrait donner plus de visibilité à l'offre de formation en travail social. »

Sur les contenus de formation, la réforme est jugée trop directive par certains, et pas assez par d'autres. Askoria estime que les textes, « pas très explicites sur ce qui doit figurer dans le socle commun, laissent une liberté et des possibilités pédagogiques ». À l'inverse, l'Unaforis regrette que la réforme « ne laisse pas plus de liberté et de souplesse dans le choix des maquettes pédagogiques et l'ingénierie de formation. »

Les écoles doivent en tout cas prévoir dans leurs contenus et parcours de formation, un socle commun de connaissances et de compétences pour les cinq métiers, comme le prévoit la réforme. Askoria Bre-

tagne a homogénéisé son tronc commun sur ses cinq sites et organisera des petits groupes afin de conserver une interactivité: « *Il ne s'agit pas de réunir tous les étudiants dans un grand amphi* », précise Nicole Guillopé-Deplechin. À l'IMF Marseille il y a un responsable par niveau de formation, pour travailler sur les transversalités, et un formateur référent par métier.

Pour des écoles comme l'Estes Strasbourg ou l'IMF Marseille, qui avaient depuis longtemps deux-tiers d'enseignements communs entre les formations d'AS et d'ES et des départs en stage communs, « *cela changera peu de choses* », estime Gérard Scheafer.

La question du tronc commun est nettement plus complexe pour les petits centres de formation qui ne préparent qu'à un seul diplôme: « *Ils devront mutualiser leur offre de formation ou fusionner avec d'autres instituts de leur région pour pouvoir être accrédités par l'enseignement supérieur* », explique l'Unaforis.

Concernant les stages, les centres de formation sont satisfaits que leur durée n'ait pas été réduite par la réforme, mais ils jugent les modalités trop restrictives: « *On organisait des stages collectifs, parfois sur des commandes d'associations, ce qui n'est pas prévu par les textes* », note-t-on à l'IMF Marseille. « *On imaginait une alternance plus innovante, par exemple un groupe d'étudiants qui tourneraient dans plusieurs institutions du conseil départemental, or les textes exigent un suivi par un référent professionnel du même métier* », abonde la responsable d'Askoria.

L'Unaforis a une vision différente: « *On a obtenu une diversification des terrains de stage, qui pourront sortir des institutions classiques*, explique Jean-Michel Godet. *Et on participe à la rédaction d'un guide pour préciser cela.* » Reste à informer les terrains de stage sur les nouvelles exigences liées au grade Licence. Là encore, une inquiétude subsiste: « *Les référents de stage craignent de ne pas pouvoir encadrer des étudiants préparant un diplôme d'un niveau supérieur au leur* », rapporte-t-on à Askoria. L'Estes Strasbourg note pour sa part que la réforme ne résout pas la difficulté à trouver des stages rémunérés.

## Le risque de l'inégalité

Jusqu'ici les épreuves et certifications des diplômes d'État étaient organisées par les DRJSCS (2). Désormais cette tâche incombe aux centres de formation: ils auront la compétence de certifier, sous le contrôle de l'administration centrale et des services déconcentrés. « *On a toujours demandé une délégation d'autorité de certification* », explique l'Unaforis. « *Mais cela va représenter une charge de travail supplémentaire, surtout pour les petits centres* », note Askoria. « *D'autant qu'on doit le faire à moyens constants* », ajoute l'Estes. Le risque, pointé par les détracteurs de la

réforme, est d'aboutir à des certifications disparates, et donc des diplômes inégaux selon les écoles. Pour éviter cela, un centre régional de certification est en train de se constituer en région PACA: « *Six instituts identifient les sujets à mutualiser, on aura des échanges entre les jurys pour harmoniser les modalités de certifications* », explique Marie-Pierre Sarat. Les écoles doivent en outre instaurer un système semestriel de validation de crédits, comme à l'université. L'Estes, qui l'avait déjà instauré, ne sait pas en revanche comment s'organisera le contrôle continu.

## Revalorisation et attractivité

Pour les directeurs d'écoles, la réforme n'est pas allée assez loin dans l'unification des diplômes. « *Domage de ne pas avoir créé un diplôme unique de niveau II de travailleur social, cela aurait facilité les mobilités européennes* », souligne l'Estes. Même avis du côté de l'IMF Marseille et de l'Unaforis, laquelle voulait « *un seul diplôme par niveau de formation avec des spécialisations par métier, et la possibilité de cumuler des spécialisations* ».

Askoria regrette pour sa part que la réforme ne soit pas allée plus loin dans l'énoncé d'un socle commun. En revanche, tous paraissent satisfaits de la revalorisation des diplômes au grade Licence: « *C'est une chance pour le travail social* », estime Gérard Scheafer, à l'IMF Marseille. « *La revalorisation va jouer sur l'attractivité des métiers et des formations* », abonde Askoria, même si ça ne change pas miraculeusement les conditions d'exercice.

Reste à voir maintenant comment cette revalorisation va se traduire sur le marché du travail. Quelles tâches seront confiées aux nouveaux diplômés? Les nouvelles responsabilités se traduiront-elles par une augmentation salariale? Que deviendra le Caferuis, qui est de même niveau? Comment vont réagir les branches professionnelles? Comment la révision de la CCN 66 va-t-elle prendre en compte ce changement? Et quid de la promotion sociale interne qui permettait à un moniteur-éducateur de se former en un an pour devenir éducateur spécialisé? La VAE prendra-t-elle le relais? Autant d'évolutions à suivre dans un avenir proche.

Mariette Kammerer

[1] Cinq diplômes: éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, assistant de service social, et conseiller en économie sociale et familiale.

[2] DRJSCS: direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

## FORMATEURS



## ENTRETIEN AVEC Gabrielle Garrigue

Entretien avec Gabrielle Garrigue, formatrice à l'IRTS Montrouge et membre du collectif Avenir Educus, a participé pour la CGT aux débats et groupes de travail ministériels sur la réforme.

# Former au travail social ou à l'intervention sociale ?

## Quels sont selon vous les points positifs de cette réforme ?

L'un d'eux est le nouveau référentiel de formation. Il a sauvé ce qui correspond à l'essentiel de chaque métier. On a évité de justesse d'en arriver à un diplôme unique de travailleur social qui ne correspond pas à notre histoire ni aux besoins des personnes. Pour le diplôme d'éducateur spécialisé, la certification comporte un mémoire avec une problématique éducative et une dimension clinique forte, comme nous le demandions. On a également conservé les soixante semaines de stage avec un référent professionnel du même métier sur une part conséquente des stages.

## Et les aspects négatifs ?

En premier lieu, avoir opté pour un système de formation par capitalisation de modules. Jusqu'à maintenant on accompagnait une même promotion d'étudiants sur trois ans, avec une réflexion sur la posture professionnelle, sa construction à travers les stages, des questionnements personnels, l'analyse de ce qui se joue dans la relation. Cela donnait le temps aux étudiants d'entrer dans une approche réflexive de leur pratique, de progresser à leur rythme sans tomber sous le couperet de la validation semestrielle. Le nouveau système permettra-t-il encore cet accompagnement indispensable dans un processus de formation ?

## Quel est l'enjeu de ce découpage modulaire ?

C'est notamment de pouvoir mélanger des étudiants en formation initiale et des salariés en formation continue, en proposant des modules qui répondent à des besoins d'adaptation à une pratique professionnelle. Les nouveaux référentiels comportent de nombreux items pensés sur le mode « un problème = une solution », alors que la formation initiale d'éducateur doit apporter une réflexion de fond sur la relation éducative, apprendre au contraire à se décaler par rapport à un problème.

## Pourquoi ce virage ?

C'est un virage libéral : Au lieu de former au « travail social » (pacte républicain, valeurs de solidarité et d'égalité), les IRTS vont former à « l'intervention sociale ». Et l'Unaforis y est favorable pour préserver la survie des IRTS sur le marché de la formation.

## Que vous inspire le rapprochement avec les universités ?

Beaucoup de centres de formation sont déjà en lien avec des Universités et l'apport des disciplines fondamentales est intéressant. À condition que ce rapprochement ne nous fasse pas perdre notre plus-value : des stages en immersion, une démarche créa-

tive en petits groupes, des pédagogies alternatives. Et l'initiation à la recherche ne doit pas remplacer une réflexion sur les problématiques professionnelles : la démarche clinique est nécessaire dans nos métiers, mais minoritaire à l'Université.

#### Confier les certifications aux centres de formation, qu'en pensez-vous ?

Auparavant les dossiers étaient soutenus devant des jurys professionnels constitués par le Rectorat, les mêmes pour toutes les écoles. Le fait de déléguer les certifications aux centres de formation risque de mettre les écoles en concurrence et d'aboutir à des diplômes plus ou moins côtés selon les établissements, allant dans le sens d'une libéralisation du travail social. Pour éviter cela, des formateurs sont

en train de créer des chartes communes des certifications, notamment l'I'RE (l'Inter-Régionale des formateurs en travail social).

#### Enfin, quel sera selon vous l'impact de la réforme sur le marché du travail ?

Avec la réévaluation au grade Licence on s'attend à ce que les employeurs confient aux nouveaux diplômés des missions de coordination de projet, avec une petite prime. C'est ce que voulaient les employeurs. On voit déjà que Nexem est en train de détricoter la convention collective, que le Caferuis est en train de tomber. On va voir comment les différents acteurs vont s'emparer de cette réforme.

Propos recueillis par M.K.



304 p. • 27 €

### L'intervention sociale d'intérêt collectif

Cristina De Robertis,  
Marcelle Orsoni,  
Henri Pascal,  
Micheline Romagnan

Préface de Didier Dubasque



144 p. • 20 €

Nouveauté

### Oser l'ISIC

Pour un espace de liberté  
et de créativité

Sylvie Kowalczyk

Préface de Cristina De Robertis

SAVOIRS PROFS

Collection POLITIQUES ET INTERVENTIONS SOCIALES

#### Promouvoir l'action sociale collective

Placée au cœur de la formation des travailleurs sociaux depuis 2004, cette méthode fournit des éléments théoriques et techniques pour développer l'ISIC dont toutes les facettes sont abordées : fondements historiques, enjeux éthiques, stratégies, méthodologie. Trois expériences sont exposées intégralement et analysées.

**Cette 2<sup>e</sup> édition mise à jour intègre les nouveautés liées aux réformes qui ont impacté le champ social et médico-social.**

#### L'ISIC : une méthode inspirante et efficace dans l'accompagnement social

Cet ouvrage pratique et concis autour des méthodes d'actions sociales éclaire le rôle essentiel de l'ISIC et de ses effets positifs sur les personnes accompagnées. Ce récit, basé sur la pratique d'une professionnelle de l'intervention sociale, est complété par une étude de cas concrets et des enseignements transmissibles aux professionnels pour la mise en œuvre de cette méthode (outils, méthode d'application, résultats).

PRESSES  
DE L'EHESP

PRESSES DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES  
EN SANTÉ PUBLIQUE

Ouvrages disponibles en librairie  
ou auprès des Presses de l'EHESP

commande-presses@ehesp.fr

Pour en savoir plus

Consultez des extraits sur notre site

www.pressess.ehesp.fr

